

LISTE DE VÉRIFICATION

(ARCHIVÉ) Planification préalable au camp durant la COVID-19 : Mesures de préparation et de prévention pour les camps de jour

Publication : le 31 mai 2021

Archivé : le 14 avril 2022

ARCHIVÉ

Ce matériel archivé est disponible uniquement à des fins de recherche historique et de référence. SPO ne met plus à jour ce matériel et il se peut qu'il ne reflète plus les directives actuelles.

Qui devrait utiliser cette liste de vérification et quand?

Les exploitants et les administrateurs de camps de jour peuvent utiliser la présente liste de vérification avant le début des activités quotidiennes (c.-à-d., pour la planification et la formation du personnel). Il existe également une liste de vérification complémentaire sur la [Gestion Quotidienne Des Camps De Jour](#).¹

Que couvre cette liste de vérification?

Cette liste de vérification présente un certain nombre de stratégies en matière de préparation et de prévention de la COVID-19 qui devraient être prises en compte par les personnes qui prévoient d'exploiter un camp de jour. Elle comprend des éléments relatifs à la planification, aux politiques et procédures, à la sensibilisation et à la formation (du personnel et des campeurs), à la documentation et aux communications, tout en reconnaissant que chaque camp de jour peut avoir des caractéristiques uniques en ce qui concerne la mise en œuvre et l'équité.

Cette liste de vérification n'a pas pour but de fournir des conseils médicaux ou de remplacer d'autres directives provinciales sur la COVID-19; en cas de conflit, ce sont les consignes ou les directives des bureaux de santé publique locaux ou des ministères du gouvernement de l'Ontario qui s'appliquent. Comme cette liste de vérification est axée sur les mesures de préparation et de prévention de la COVID-

19, elle ne remplace pas les autres exigences législatives ou réglementaires applicables, p. ex., en matière de santé et de sécurité, ni les normes provinciales établies par l'Ontario Camps Association.

La gestion des cas, des contacts et des éclosions de COVID-19 n'est pas abordée dans cette liste de vérification. Ces interventions relèvent du bureau de santé publique local et sont menées en collaboration avec les administrateurs/exploitants du camp et d'autres partenaires du système de santé. Pour obtenir des détails, voir les recommandations relatives à la COVID-19 pour les camps de jour du ministère de la Santé.

ARCHIVÉ

Table des matières

| | |
|--|----|
| Qui devrait utiliser cette liste de vérification et quand? | 1 |
| Que couvre cette liste de vérification? | 1 |
| Table des matières | 3 |
| 1. Planification | 4 |
| 2. Politiques et procédures | 6 |
| 3. Sensibilisation et formation | 7 |
| 4. Documentation et communications | 9 |
| Remarques additionnelles | 10 |
| Références | 11 |

ARCHIVÉ

1. Planification

| 1 | Planification | Oui | Non |
|------|---|-----|-----|
| 1.1 | Les consignes provinciales sur la COVID-19 qui sont pertinentes pour les camps de jour ont été examinées. | | |
| 1.2 | Il est facile d'obtenir les coordonnées du bureau de santé publique local ² (y compris après les heures d'ouverture). | | |
| 1.3 | Les campeurs et le personnel de chaque session ont été regroupés en cohortes (c.-à-d., en petits groupes dans lesquels ils resteront pendant toute la durée de la session). | | |
| 1.4 | La taille de la cohorte répond, au minimum, aux exigences relatives à la COVID-19 pour les camps de jour du ministère de la Santé. | | |
| 1.5 | Les tâches du personnel, y compris pour les pauses, ont été planifiées de manière à ce que le personnel interagisse le moins possible avec plusieurs cohortes. | | |
| 1.6 | Les horaires de début et de fin de journée, les heures d'arrivée et de départ des campeurs, ainsi que tous les programmes et activités, y compris les repas, les pauses collation et hydratation, sont échelonnés afin qu'il y ait le moins d'interaction possible entre les cohortes. | | |
| 1.7 | L'utilisation de tous les espaces intérieurs et extérieurs disponibles est maximisée pour veiller à ce que les cohortes restent, en tout temps, physiquement éloignées les unes des autres (c.-à-d., à une distance minimale de 2 mètres). | | |
| 1.8 | Il est prévu que les activités se déroulent le plus souvent possible à l'extérieur, y compris les pauses collations (si la météo et les règles de sécurité le permettent). | | |
| 1.9 | Un plan en cas de mauvais temps est établi pour permettre le déroulement des activités de plusieurs cohortes à l'intérieur, tout en veillant à ce que la distanciation physique soit maintenue. | | |
| 1.10 | Pendant les pauses collations (c.-à-d., lorsque les masques doivent être retirés), les campeurs sont assis à distance les uns des autres (à au moins 2 mètres si possible) et lorsqu'ils ont fini de manger/boire, ils sont encouragés à se livrer à des activités calmes (p. ex., lire, colorier, regarder un film) tout en portant leur masque. | | |

| 1 | Planification | Oui | Non |
|------|--|-----|-----|
| 1.11 | Au moins une zone du camp a été désignée pour permettre d'isoler les campeurs ou les membres du personnel symptomatiques pendant que des dispositions sont prises pour les renvoyer chez eux en toute sécurité. | | |
| 1.12 | Au moins un membre du personnel est désigné par jour pour superviser et aider les campeurs ou le personnel symptomatiques dans la zone d'isolement, selon les besoins. Ce membre du personnel n'est pas responsable de sa propre cohorte de campeurs et a reçu une formation appropriée (p. ex., sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle lors de la prise en charge de personnes malades), notamment pour déterminer quand appeler le 911. | | |
| 1.13 | La zone d'isolement est bien ventilée et suffisamment grande pour que le ou les membres du personnel soient séparés du campeur ou du membre du personnel symptomatique par un éloignement physique (c.-à-d., une distance minimale de 2 mètres) et/ou au moyen d'une barrière physique (p. ex., un plexiglas). | | |
| 1.14 | <p>La zone d'isolement est équipée de tout le matériel nécessaire.</p> <p>On doit y trouver, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinfectant pour les mains à base d'alcool d'une teneur entre 60 % et 90 %. • Mouchoirs et poubelles sans contact. • Masques médicaux (p. ex., chirurgical, d'intervention) pour les campeurs ou le personnel symptomatiques. • Équipement de protection individuelle (c.-à-d., masque médical, protection oculaire [p. ex., lunettes de protection ou écran facial], blouses, gants) pour le ou les membres du personnel. | | |
| 1.15 | Encouragez fortement tous les membres du personnel (et les campeurs admissibles) à se faire vacciner contre la COVID-19 avant le début du camp. | | |

Remarques :

2. Politiques et procédures

Des politiques et des procédures ont été créées afin d'encadrer les mesures suivantes, conformément aux exigences provinciales.

| 2 | Politiques et procédures | Oui | Non |
|-----|--|-----|-----|
| 2.1 | Outils et méthodes de dépistage (p. ex., auto-évaluation ou sur place) des symptômes de la COVID-19 et des expositions significatives au virus. | | |
| 2.2 | Prise en charge d'un campeur ou d'un membre du personnel qui obtient un résultat positif au test de dépistage des symptômes de la COVID-19 et/ou des expositions au virus. | | |
| 2.3 | Prise en charge d'un campeur ou d'un membre du personnel symptomatique (c.-à-d., qui devient malade au camp). | | |
| 2.4 | Port du masque et retrait du masque dans le respect des règles de sécurité (p. ex., lors des repas ou à l'extérieur, lorsqu'il est possible de maintenir une distance physique d'au moins 2 mètres avec les autres), y compris pendant les périodes où la température et l'humidité sont élevées, en se conformant aux consignes de santé publique en vigueur. | | |
| 2.5 | Consignes pour les campeurs et le personnel concernant l'endroit où ranger leur masque lorsqu'ils ne l'utilisent pas et la façon de procéder (p. ex., dans un sac ou un contenant, un sac en papier ou un étui à crayons étiquetés, propres et secs). | | |
| 2.6 | Fréquence du nettoyage et de la désinfection de toutes les surfaces souvent touchées (c.-à-d., au moins deux fois par jour et davantage si nécessaire), y compris dans les toilettes, les aires de repas, la zone d'isolement désignée, ainsi que des articles/objets partagés. | | |
| 2.7 | Capacité d'intensification si du personnel supplémentaire est nécessaire pour renforcer le nettoyage et la désinfection (p. ex., s'il y a un cas confirmé ou une éclosion de COVID-19). | | |
| 2.8 | <p>Suivi régulier et réapprovisionnement des fournitures nécessaires.</p> <p>On doit y trouver, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinfectant pour les mains à base d'alcool d'une teneur entre 60 % et 90 %. • Savon liquide • Serviettes en papier • Mouchoirs | | |

| 2 | Politiques et procédures | Oui | Non |
|---|--|-----|-----|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Poubelles sans contact • Équipement de protection individuelle • Produits de nettoyage et de désinfection (comprenant un numéro d'identification de médicament [DIN] attribué par Santé Canada) • Verres et ustensiles jetables | | |

Remarques :

3. Sensibilisation et formation

Les campeurs et le personnel suivent une formation portant sur les points suivants :

| 3 | Sensibilisation et formation (voir Ressources additionnelles) | Oui | Non |
|-----|--|-----|-----|
| 3.1 | Quand pratiquer l'hygiène des mains (c.-à-d., se nettoyer les mains) et comment le faire correctement. | | |
| 3.2 | Quand et comment respecter l'étiquette respiratoire (p. ex., tousser/éternuer dans un mouchoir, jeter les déchets dans des poubelles sans contact et pratiquer l'hygiène des mains). | | |
| 3.3 | Situation où le port du masque est exigé. | | |
| 3.4 | Quand un masque doit être remplacé (p. ex., s'il est mouillé, sale ou nuit à la respiration). | | |
| 3.5 | Comment mettre et enlever un masque correctement et en toute sécurité, ce qui comprend pratiquer l'hygiène des mains avant de l'enlever et après. | | |

| 3 | Sensibilisation et formation (voir Ressources additionnelles) | Oui | Non |
|-----|---|-----|-----|
| 3.6 | Comment nettoyer les masques entre les utilisations (le cas échéant, c.-à-d., si le masque est en tissu). | | |
| 3.7 | Où ranger les masques durant les repas, les pauses collation et hydratation (et les autres pauses prévues). | | |

En plus de ce qui précède, le personnel reçoit une formation supplémentaire sur les points suivants avant le début du camp

| 3 | Sensibilisation et formation (voir Ressources additionnelles) | Oui | Non |
|------|---|-----|-----|
| 3.8 | Les politiques et procédures du camp en matière de COVID-19. | | |
| 3.9 | Comment choisir, mettre et enlever l'équipement de protection individuelle approprié (pour le personnel qui pourrait être chargé d'encadrer les campeurs/membres du personnel symptomatiques dans le lieu d'isolement désigné). | | |
| 3.10 | Comment nettoyer et désinfecter les surfaces souvent touchées, ce qui comprend suivre les instructions du fabricant. | | |
| 3.11 | Comment nettoyer et désinfecter une protection oculaire réutilisable (p. ex., un écran facial). | | |

Remarques :

4. Documentation et communications

| 4 | Documentation et communications | Oui | Non |
|-----|--|-----|-----|
| 4.1 | Toutes les politiques et procédures relatives aux mesures de préparation et de prévention de la COVID-19 sont consignées et le personnel du camp a facilement accès à l'information. | | |
| 4.2 | Une liste (et coordonnées pertinentes) des membres du personnel et des campeurs de chaque cohorte, ainsi que des frères et sœurs/autres membres du foyer qui fréquentent le camp ou y travaillent, est tenue à jour. | | |
| 4.3 | Ce document principal sur les cohortes est dans un format qui permet de le transmettre au bureau de santé publique facilement et rapidement, le cas échéant, et il est conservé pendant au moins 30 jours. | | |
| 4.4 | Un plan de communication a été conçu, en collaboration avec le bureau de santé publique local, pour permettre de communiquer rapidement avec les campeurs, parents/tuteurs et le personnel s'il y a un cas confirmé ou une éclosion de COVID-19. | | |
| 4.5 | Les campeurs et leurs parents/tuteurs ont reçu, avant le début du camp, des informations et des instructions sur les protocoles de préparation et de prévention de la COVID-19 qui sont mis en place au camp. | | |
| 4.6 | Le personnel a reçu, avant le début du camp, des informations et des instructions sur les protocoles de préparation et de prévention de la COVID-19 qui sont mis en place au camp. | | |

Remarques :

Remarques additionnelles

ARCHIVÉ

Références

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Liste de vérification : Gestion quotidienne des camps de jour durant la COVID-19 : Mesures de préparation et de prévention [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 28 mai 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/sch/2021/05/covid-19-day-camps-operations-preparedness-prevention.pdf?la=fr>
2. Ontario. Ministère de la Santé. Localisateur de bureau de santé publique [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 30 avril 2021]. Disponible à : <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.aspx>

ARCHIVÉ

Ressources additionnelles

Document d'orientation provincial sur la COVID-19

Ontario. Ministère de la Santé. COVID-19 : Document d'orientation à l'intention du secteur de la santé [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 31 mars 2021]. Disponible à : https://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/coronavirus/2019_guidance.aspx

Hygiène des mains

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : Comment se laver les mains / comment se désinfecter les mains [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 17 mars 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/factsheet-covid-19-hand-hygiene.pdf?la=fr>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Comment se laver les mains : Démonstration étape par étape de la manière de bien se laver les mains [Enregistrement vidéo en ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2018 [cité le 26 mars 2021]. 2 min. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/videos/ipac-handwash>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Comment se désinfecter les mains : Démonstration étape par étape de la manière de bien se désinfecter les mains [Enregistrement vidéo en ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 26 mars 2021]. 1 min. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/videos/ipac-handrub>

Équipement de protection individuelle

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Algorithme de l'évaluation des risques pour guider l'utilisation de l'ÉPI [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2013 [cité le 26 mars 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/C/2013/clinical-office-risk-algorithm-ppe.pdf?la=fr>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Ressource pour les travailleurs de la santé : Nettoyage et désinfection des protections oculaires réutilisables [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 30 mars 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/2021/03/covid-19-infographic-cleaning-eye-protection.pdf?la=fr>

Nettoyage et désinfection de l'environnement

Santé Canada. Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains (COVID-19) [En ligne]. Ottawa, ON: Gouvernement du Canada; 2020 [cité le 26 mars 2021]. Disponible à : canada.ca/fr/health-canada/services/drugs-health-products/disinfectants/covid-19.html

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : Nettoyage et désinfection des lieux publics [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 30 avril 2021]. Disponible à :

<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-environmental-cleaning.pdf?la=fr>

Dépistage

Ontario. Ministère de la Santé. Dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [modifié le 20 mars 2021; cité le 26 mars 2021]. Disponible à : <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>

Ontario. Ministère de la Santé. Dépistage de la COVID-19 pour les travailleurs et les employés [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [modifié le 13 avril 2021; cité le 31 mars 2021]. Disponible à : <https://covid-19.ontario.ca/depistage/travailleur/>

Auto-évaluation

Gouvernement de l'Ontario. Auto-évaluation pour la COVID-19 [En ligne]. Version 4.7. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [modifié le 25 février 2021; cité le 17 mars 2021]. Disponible à : <https://covid-19.ontario.ca/autoevaluation/>

Auto-isolement

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : Comment s'auto-isoler [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 26 mars 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet-covid-19-how-to-self-isolate.pdf?la=fr>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : Comment prendre soin d'un enfant qui doit s'auto-isoler [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 20 avril 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/2021/04/child-isolation/factsheet-self-isolation-child.pdf?la=fr>

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) : À quel moment les membres d'un ménage doivent-ils s'auto-isoler [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 30 avril 2021]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/2021/04/self-isolation-household-members/fact-sheet-self-isolation-household-members.pdf?la=fr>

Centres de dépistage

Gouvernement de l'Ontario. Information sur le dépistage et les centres de dépistage de la COVID-19 [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [modifié le 4 mars 2021; cité le 17 mars 2021]. Disponible à : <https://covid-19.ontario.ca/fr/information-sur-le-depistage-et-les-centres-de-depistage-de-la-covid-19>

Information relative aux bureaux de santé publique

Association of Local Public Health Agencies (ALPHA). Public health units [En ligne]. Toronto, ON: ALPHA; [cité le 31 mars 2021]. Disponible à (en anglais) : <https://www.alphaweb.org/page/PHU>

Vaccins contre la COVID-19

Gouvernement de l'Ontario. Vaccins contre la COVID-19 en Ontario [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021 [cité le 31 mars 2021]. Disponible à : <https://covid-19.ontario.ca/fr/vaccins-contre-la-covid-19-en-ontario>

Application mobile Alerte COVID-19

Gouvernement de l'Ontario. Téléchargez l'application mobile Alerte COVID-19 pour vous protéger et protéger votre collectivité [En ligne]. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2020 [cité le 26 mars 2021]. Disponible à : <https://covid-19.ontario.ca/fr/covidalerte>

ARCHIVÉ

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Liste de vérification : Planification préalable au camp durant la COVID-19 : Mesures de préparation et de prévention pour les camps de jour. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2021.

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021

Avis de non-responsabilité

Ce document a été conçu par Santé publique Ontario (SPO). SPO fournit des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux organisations de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé en Ontario. Le travail de SPO est guidé par les plus récentes données probantes disponibles au moment de la publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs.

SPO et Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par la ministre de la Santé, n'assument aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est une agence du gouvernement de l'Ontario vouée à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les meilleurs renseignements et connaissances scientifiques du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour en savoir plus sur SPO, consultez santepubliqueontario.ca.

